

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres

## Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Deux-Sèvres

Affaire suivie par : Béatrice Jozeau, CPD Chargée de mission Mémoire & Citoyenneté

Tél: 05 17 84 02 73

Mèl: beatrice.jozeau@ac-poitiers.fr

61, Avenue de Limoges CS 98661 79026 Niort cedex Niort, le 12 novembre 2020

Le directeur des services départementaux de l'Education nationale des Deux-Sèvres

A

Mesdames et Messieurs les directeurs·rices Mesdames et Messieurs les enseignant·e·s

S/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs·rices de l'éducation nationale des Deux-Sèvres

Mesdames et Messieurs les chef·fe·s d'établissement

## Objet : Journée de la laïcité

Le principe de laïcité est constitutif de l'école de la République. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1958 garantit que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Le principe de laïcité est au cœur des valeurs de la République que l'ensemble des personnels ont pour mission de transmettre aux élèves. Ce principe garantit la liberté de conscience et protège la liberté de croire, de ne pas croire et de changer de conviction.

L'anniversaire de la loi du 9 décembre sur la séparation des Églises et de l'État de 1905, est la journée de la Laïcité. Cet anniversaire, inscrit au programme des actions éducatives, donne lieu à des projets instructifs, ambitieux, originaux, qui font vivre la laïcité au sein des établissements, de l'école maternelle au lycée.

Dans le cadre du parcours citoyen et dans la continuité de ce qui a été engagé début novembre, afin de fédérer le travail des classes, j'invite la communauté éducative dans son ensemble à poursuivre toutes les initiatives pédagogiques susceptibles de mobiliser la réflexion des élèves autour de ce principe républicain. Outre les initiatives menées avec les élèves, l'implication et la participation des parents, sont vivement sollicitées, notamment en privilégiant l'utilisation de la Charte de la laïcité.

Des propositions et ressources sont disponibles sur l'espace pédagogique départemental ainsi que sur le site du pôle civisme et citoyenneté. Des réservistes citoyens sont volontaires pour co-intervenir bénévolement avec vous sur les droits de l'Homme, la laïcité et les valeurs de la République. Les partenaires institutionnels et associatifs peuvent être également sollicités.

Béatrice Jozeau, CPD référente départementale Laïcité, reste à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets. Vous voudrez bien lui signaler les actions conduites dans votre établissement dans le cadre de cette journée de la laïcité.

Toute action engagée dans le cadre de ce principe républicain pourra conduire à la valorisation du travail d'une classe lors du Prix de l'Education Citoyenne 2019, porté par la DSDEN et l'Ordre National du Mérite.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour accorder à cette action l'importance qu'elle mérite et je vous en remercie.

Directeur des services départementaux de l'Education nationale des Deux-Sèvres

**Arnaud LECLERC**